



Aquarelle : E. Théron

Bulletin municipal de la commune de Gorges-du-Tarn-Causse

N°06 - décembre 2018

<https://www.gorgesdutarn-causses.fr/>

SOMMAIRE

Page 1

Sommaire - L'édito du maire

Page 2

La fin d'année - La nouvelle année
Les invitations

Page 3

Inauguration des travaux de Champerboux
Coup d'œil sur les vitraux

Page 4

Travaux de voirie - Passerelle de Blajoux
La fibre optique - Les murs de soutènement

Page 5

Les publicités lumineuses - Le recensement
Le répertoire électoral unique - Le collège

Page 6

La garderie de Sauveterre - L'école publique

Page 7

Le syndicat mixte du bassin versant du
Tarn-amont - L'eau du causse Méjean

Page 8

Améliorer son logement

Page 9

Soirées danses - 6^e Sainte-Énimie Tango
Sortie du livre Nuits des Cévennes
Bien être - Les Blajounels

Page 10

Une première pour la marmite à idées
La Burlo voyage à Prague

Page 11

Chemin Urbain V - Les Blajounels - l'ADMR
Théâtre adulte - Ste Énimie BD

Page 12

Le carnet - Mairie annexe de Montbrun
Le centenaire de l'armistice

L'ÉDITO DU MAIRE



Chers habitants de la commune
Gorges-du-Tarn-Causse,

nous revenons vers vous en cette fin d'année avec ce bulletin trimestriel diffusé plus tôt que les années précédentes afin de vous informer, entre autre, des manifestations à venir sur notre commune pour les fêtes de fin d'année, et celles prévues pour la nouvelle année 2019.

C'est l'occasion de féliciter et de remercier tous ceux qui, tout au long de l'année, contribuent au «vivre ensemble», particulièrement les personnels de santé, de secours, de sécurité, le personnel au service de l'enfance ainsi que les nombreux bénévoles qui œuvrent dans les associations pour nous distraire et créer du lien. Je tiens à saluer nos agents communaux qui veillent au bon fonctionnement de notre collectivité autant au niveau administratif, technique, que scolaire. J'ai aussi une pensée pour nos commerçants, artisans, fonctionnaires et agriculteurs, vecteurs du dynamisme de notre commune. Merci à tous pour votre dévouement au service des autres, en particulier de nos administrés et de notre commune.

Je profite aussi de cette édition pour vous rappeler le lancement en début d'année 2019 du recensement de la population et

de son importance pour les finances communales. Nos agents recenseurs auront le plaisir de vous rendre visite. Vous pourrez alors répondre à cette enquête avec leur aide ou directement sur internet ; ce geste est anonyme et n'a aucune incidence sur les impositions des résidences principales ou secondaires.

La procédure de réalisation du PLU (Plan local d'urbanisme) est en cours : l'élaboration de ce document se déroulera sur plusieurs années, vous aurez l'occasion de vous exprimer sur ce projet lors de rencontres avec le cabinet d'étude en charge du dossier ou des réunions publiques qui auront lieu dans différents points de notre commune. Je vous invite à visiter le nouveau site de la commune <https://www.gorgesdutarn-causses.fr/> en perpétuelle évolution ; il profite de mises à jour régulières, nous souhaitons ainsi vous informer sur les actualités communales, mais aussi sur bien d'autres choses...

Mon conseil municipal et moi-même vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous pour partager ensemble un moment de convivialité et d'échanges lors des vœux du début d'année. Ces rencontres auront lieu à Quézac et Sainte-Énimie. À bientôt donc et bonne fin d'année à vous tous...

L'arbre de Noël

Tous les enfants de la naissance à 10 ans sont invités avec leurs proches à l'arbre de Noël qui aura lieu à Blajoux le **samedi 15 décembre** 2018.

Rendez-vous est donné à la salle des fêtes (au-dessus du Village vacances) à 15h pour un spectacle détonnant, goûter aux friandises qui vous seront offertes, profiter des boissons chaudes et froides, et quelques douceurs, et accueillir, enfin, la venue du Père Noël !



Le Marché de Noël

L'association des parents d'élèves de l'école de Ste-Énimie organise le Marché de Noël le **dimanche 16 décembre** pour convier et donner envie à tout le monde de profiter d'une belle journée en famille durant ce week-end festif.

Baucoup d'animations enfants sont prévues, de 11h à 16h30 : chasse au trésor, maquillage, jeux en bois, contes. Et pour les

parents, un apéro dégustation d'huitres à partir de 11h30 vous attend, ainsi qu'une tartiflette à partir de 12h. La buvette sera ouverte toute la journée, proposant du vin chaud, des crêpes, des gaufres, des barbes à papa... autour des nombreux exposants locaux présents à ce grand Marché de Noël.



La Médiathèque de Sainte-Énimie

Le **dimanche 16 décembre**, la médiathèque s'associe à l'école pour l'animation du Marché de Noël. Ainsi, petits et grands pourront assister au spectacle de contes théâtralisés par Magali ALLIE. La salle du conseil prendra alors, dès **15h** et jusqu'au goûter, des airs de Sibérie afin d'accueillir Un Décembre russe - Michka. Ce spectacle ouvrira une série d'animations autour du livre et des arts plastiques que la médiathèque met en place de janvier à juin 2019 avec les enfants de l'école et de la commune sur le temps scolaire et les vacances. Le programme est disponible à la médiathèque, à la mairie, à l'office de tourisme et chez les commerçants. Notez que la médiathèque sera **fermée** pendant les vacances de Noël, les mercredis **26 décembre** 2018 et **2 janvier** 2019.

Elle vous accueillera comme d'habitude de 10h à 13h les samedis 22, 29 décembre 2018 et 5 janvier 2019.

Invitation

Jean-Claude Puech, maire délégué de Sainte-Énimie, et le conseil communal,

invitent les aînés à un grand repas

Le jeudi 10 janvier 2019

À la salle des fêtes de Sainte-Énimie

Invitation

Mme Thérond, maire déléguée de Quézac, et le conseil communal,

présenteront leurs vœux à la population

Le samedi 12 janvier 2019 à 18h30
à Quézac

Invitation

Le maire, Alain Chmiel, et le conseil municipal de Gorges-du-Tarn-Causse invitent la population

Aux vœux pour la nouvelle année

Le vendredi 18 janvier 2019 à 18h30
À la salle des fêtes de Sainte-Énimie

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Inauguration des travaux à Champerboux

Vendredi 19 octobre 2018, à 17h, avait lieu l'inauguration des travaux du village de Champerboux, en présence de nombreux invités. En effet, l'entrée du village a été rénovée avec soin.



La surface du cimetière a été augmentée, se dotant d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, sur un terrain adjacent et communiquant avec l'ancien, ceint d'un mur en pierre de taille, et clos d'une porte métallique.

La chaussée a été pavée de calcaire. L'église a été restaurée ainsi que ses vitraux (voir encadré ci-contre).



Après les discours et les remerciements du maire, Alain Chmiel, et du maire délégué, Jean-Claude Puech, puis de la conseillère départementale, Valérie Fabre, un buffet était servi dans la salle communale, dont l'isolation acoustique a elle aussi été rénovée cet automne.

Coup d'œil sur les vitraux

Pour restaurer les vitraux de l'église de Champerboux, la municipalité a fait appel à Pauline Galindo, de l'Atelier S de Bagnols-les-bains. En effet, les vitraux comportaient de nombreuses casses de verres peints ainsi que des verres manquants. Les plombs étaient abîmés. Chaque vitrail abîmé a ainsi été déposé et la fenêtre obturée en attendant son retour.



À l'atelier, il a d'abord fallu dessiner un calque des vitraux existants (un moyen de savoir où se positionnent les verres une fois le panneau entièrement démonté), noter les verres réparables, ceux à remplacer complètement, les dimensions, etc. Ensuite, il a fallu procéder au démontage des plombs, nettoyage des verres à conserver, au découpage et à la peinture des verres à remplacer. Par la suite, les vitraux ont été remontés avec du plomb neuf, soudé et mastiqué sur les deux faces (le mastic rendant le vitrail étanche). Enfin, les vitraux ont recouvré leur place pour une nouvelle vie !



LE POINT SUR LES TRAVAUX

La voirie

L'entreprise Robert a effectué les travaux de voirie de cette année sur la commune, pour un montant de 31 895,00 € HT. La piste du Tomple a été refaite. Un enrobé à chaud a été posé à l'entrée de Mativet suite à l'ouverture d'une tranchée, et une surlageur a été posée au centre du village. La chaussée a été reprise à La Chadenède, et un parking a été créé. La côte de Montbrun a également été terminée cette année. À Champerboux, différentes réparations sur la chaussée ont été effectuées. À Cabrunas (photo ci-dessous sous les feuilles d'automne), il a été procédé à un décaissement de chaussée pour construction d'une structure et chaussée neuve. À Sauveterre, un bicouche a été posé, de même que rue de la Combe à Sainte-Énimie.

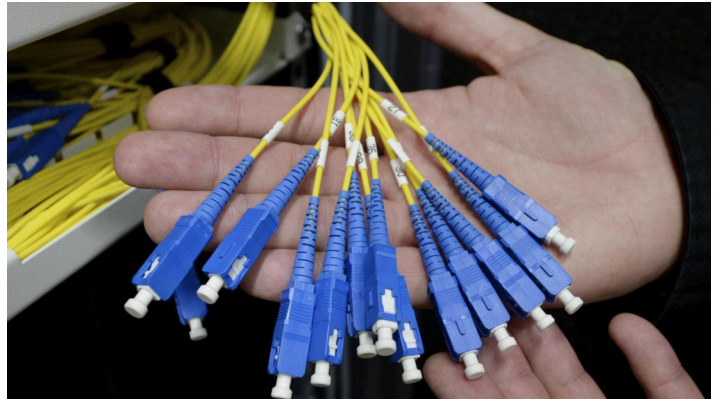


La passerelle de Blajoux

Fin septembre, la nouvelle passerelle submersible de Blajoux entrain en service. Ces travaux répondent à un appel à projet lancé en 2016 par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, pour rétablir la continuité écologique. Lors des pluies torrentielles de l'automne, on pouvait vérifier l'écoulement des eaux et le transport naturel des sédiments.



Arrivée de la fibre optique !



En 2017, du fait de notre faible démographie et du peu de rentabilité qui en découle, le Conseil départemental s'est associé à ceux du Lot et de l'Aveyron, pour confier la délégation de service public (DSP) de l'installation de la fibre optique à Orange. Ce réseau sera déployé sur toute La Lozère jusqu'en 2022 pour un investissement global de 101 M€ pour le département, et un coût réduit pour les communes. Nous serons le premier département de montagne à être ainsi fibré.

Ce réseau devrait comporter 60 427 prises optiques pour 190 armoires de quartier et 34 centraux téléphoniques. Ce projet n'occasionne que peu de travaux de tranchées car la fibre utilise les conduites enterrées existantes et les réseaux aériens. S'il faut construire, ce sera en souterrain. Orange propose de déployer en priorité les territoires où les réseaux en cuivre sont les plus détériorés.

Ces travaux recourent à des entreprises locales avec des clauses d'insertions professionnelles. Les pylônes de téléphonie mobile 4G et 5G sont desservis. Toutes les habitations même les plus isolées sont prises en compte.

Le coût du raccordement sera le même sur toute La Lozère et s'effectuera en 20 j. maximum, avec un débit de 100 Mbit/s. et offrant un accès à toutes les offres nationales (TV + internet + téléphonie fixe et mobile + applications) avec libre choix de l'opérateur.

Sur notre commune Gorges-du-Tarn-Causse, tout le monde devrait être raccordé d'ici la fin de l'année 2020, soit 1 071 prises dont une trentaine en 2019, pour un coût estimé à 60 000 €.

Les murs de soutènement :

Cet automne, de nombreux murs de soutènement ont été refaits, d'abord sur la voie communale de Blajoux, et ensuite à Sainte-Énimie, source de la Burle, et à l'ancien presbytère.

Fin des publicités lumineuses

Maintenant, il faut éteindre !

Depuis le 1^{er} juillet 2018, toutes les enseignes et publicités lumineuses doivent être éteintes la nuit, entre 1h et 6h du matin. Les plus anciennes, qui bénéficiaient d'un sursis jusqu'à cette date, doivent désormais se conformer au Décret du 30 janvier 2012. Cette disposition devrait concerner quelque 3,5 millions d'enseignes lumineuses.

Rappelons que l'extinction nocturne des vitrines et façades éclairées est obligatoire depuis juillet 2013. À la suite de cette mesure, une concertation devrait être engagée sur la question de l'éclairage des parcs de stationnement et des installations sportives qui, pour l'heure, restent allumés la nuit...

Le Répertoire électoral unique

Pour lutter contre l'abstention, et réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1^{er} août 2016 (n°2016-1046, 1047 et 1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, ont institué un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU), géré par l'INSEE.

Le maire aura la responsabilité des inscriptions et des radiations, dans un délai de 5 j. suite à la réception du dossier complet. Les français établis hors de France ont jusqu'au 31 mars 2019 pour choisir leur liste de rattachement : municipale ou consulaire. Dès le 1^{er} janvier 2019, les demandes d'inscription sur les listes électorales seront déposées, au plus tard, le dernier jour du 2^e mois précédant un scrutin. Pour les **élections européennes du 26 mai 2019**, la date limite d'inscription sera donc le samedi 30 mars, où une permanence de 2 h sera effectuée dans la mairie siège de la commune.

Dès lors, les -26 ans pourront s'inscrire sur la liste électorale de la commune des parents. Il suffira de payer ses impôts depuis 2 ans (contre 5 auparavant) pour s'inscrire, de même qu'un gérant ou associé majoritaire ou unique d'une société qui paye ses impôts depuis 2 années consécutives. De plus, les personnes ayant acquis la nationalité française, ainsi que les jeunes qui atteignent la majorité entre les deux tours de scrutin, seront inscrits d'office.

Enfin, il est institué, pour la commune, une commission chargée d'opérer un contrôle *a posteriori* sur des décisions du maire, et d'examiner les recours administratifs des électrices et électeurs concernés.



Recensement : rappel

En 2019, la commune procèdera au recensement. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de la commune.

Des résultats du recensement découle la participation de l'État au budget de la commune : plus elle est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, etc.

Une ou un agent recenseur, recruté par la commune, se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous permettra de vous faire recenser en ligne ou par questionnaire papier.

Notez enfin que vos informations personnelles sont protégées, elles ne sont en aucun cas transmises aux impôts ou à l'administration, mais demeurent à l'INSEE. Ainsi, si l'on vous demande votre nom, c'est uniquement pour ne pas être compté deux fois. Vous pouvez également vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr/

Il s'effectuera **du 17 janvier au 16 février 2019**.

Le collège bi-site des trois vallées

Le vendredi 16 novembre, une cérémonie républicaine s'est tenue au collège de Florac/Sainte-Énimie, organisée par Fabienne Adjouadi, principale.

Les collégiens nouvellement diplômés étaient ainsi mis à l'honneur, entourés de l'équipe enseignante.

Rappelons que le taux de réussite de cette année au brevet des collèges a été de 88,5 % €, soit 52 candidates et candidats. Un tiers a obtenu la mention très bien, 10 la mention bien, et 10 autres la mention assez bien.

Ce fut l'occasion de rappeler que l'école est LE lieu de l'apprentissage concret de la vie en société.

Elle donne à chacune et chacun les moyens de se construire un avenir par l'émancipation et la liberté.

INFORMATIONS MUNICIPALES

La Garderie de Sauveterre

Une nouvelle Nounou arrivée de Narbonne dans l'Aude est installée dans les locaux de l'ancienne école de Sauveterre depuis début novembre : Catherine Gellé. Assistante maternelle agréée depuis 2012, elle est formée à la motricité libre*. Elle accueille les enfants du causse ou de la vallée, à la journée, à la sortie de l'école, et même pendant les vacances. Début décembre, les enfants de la garderie ont décoré le sapin du parc à jeu.



*La motricité libre, méthode inventée par le Dr Emmi Pikler, consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance. Un concept qui date des années 1960 mais qui fait partie intégrante aujourd'hui des projets pédagogiques de très nombreux professionnels de l'enfance. Il est fondamental de permettre aux tout-petits d'être libre de leurs mouvements : les laisser bouger, explorer l'espace, saisir des objets, les relâcher, sentir les formes, les textures... La motricité libre permet aux enfants d'acquérir plus de confiance puisque ce sont eux-mêmes qui construisent leur propre chemin. Elle favorise aussi leur esprit d'initiative et leur créativité. Les accessoires qui vont gêner le bébé (transat, cale-bébé, trotteur) sont évités dans la mesure du possible. Renseignements auprès de Mme Gellé au : 04 66 48 80 26.



L'école publique

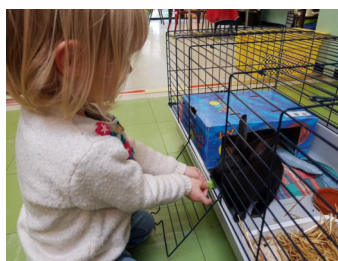
Depuis la rentrée de septembre, les élèves de l'école de Sainte-Énimie n'ont pas chômé ! En dehors du travail en classe, ils ont pu participer à divers ateliers de terrain. Dans la classe de Lydie Palmier, ils ont appris à construire une maison dans le respect des normes écologiques grâce à une intervention d'une journée avec un artisan de la CAPEB.



Dans la classe de Delphine Dupiat, ils ont bénéficié de 4 séances de spéléologie avec la base plein air.



La classe maternelle de Gaëlle Lavillat quant à elle a visité le GAEC de Chanac afin de découvrir le monde de la ferme et de ses animaux, et a accueilli un lapin, et des œufs de poule en couveuse !



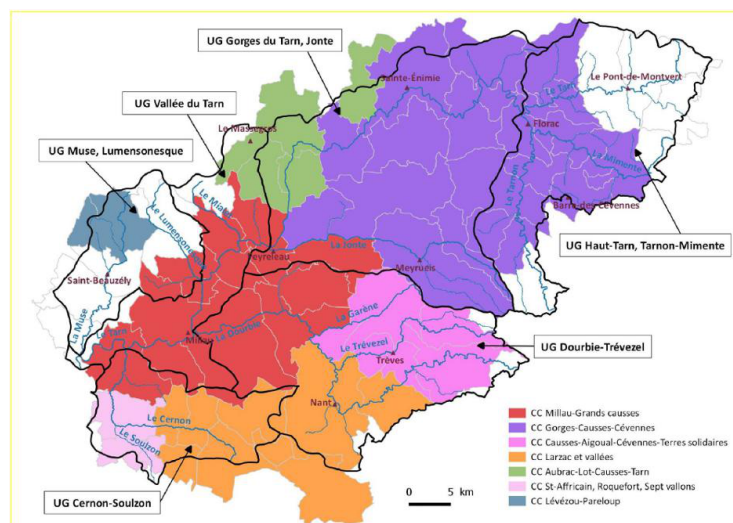
Le syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA) a été créé le 1^{er} avril 2018 par arrêtés des préfets de l'Aveyron, du Gard et de La Lozère. Sept communautés de communes lui ont confié la gestion des rivières du bassin versant et délégué la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI).

Une vision globale du territoire est assurée grâce à plusieurs outils : programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG), programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), contrat de rivière, schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)...

Le SMBVTA remplace le Syndicat mixte du Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (SMGS)*, le Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie et le Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzou, dissous. Il reprend ainsi les anciens secteurs de ces syndicats et s'est également étendu pour couvrir ainsi une importante partie du périmètre du SAGE.

Vous trouverez plus d'informations sur les missions du SMBVTA sur le site internet <http://www.tarn-amont.fr/> (en cours d'actualisation) et notamment l'ensemble des délibérations du comité syndical (<http://www.tarn-amont.fr/syndicat-mixte-bassin-versant-tarn-amont/>).



*Les missions "Opération Grand Site", "Natura 2000", "chutes de blocs" et "SPANC (service public d'assainissement non collectif)" du SMGS sont désormais gérées par la Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes.

L'eau du cause Méjean

Le PNC mène une étude pour expliquer le cheminement des eaux souterraines à l'intérieur de ce massif calcaire jusqu'à leur sortie sous la forme de sources dans les gorges.

Il a fallu d'abord identifier les couches géologiques imperméables (marnes, argiles) délimitant des niveaux où l'eau circule. D'où il ressort que les marnes grises du Toarcien marquent la limite entre les deux aquifères principaux du cause Méjean : l'aquifère du Jurassique inférieur (Hettangien) qui alimente par exemple la source du Pêcher à Florac, et celui du Jurassique supérieur, qui approvisionne par exemple les sources de Castelbouc. Un aquifère étant un terrain perméable, poreux, permettant l'écoulement d'une nappe souterraine et le captage de l'eau, celui-ci ayant une épaisseur d'au moins 400 m.

Les unités hydrogéologiques sont les 4 niveaux déterminés par la position des sources et des niveaux semi-perméables.

Désormais, on peut tenter de comprendre l'organisation de ces unités hydrogéologiques à partir des couches géologiques profilées afin d'en expliquer la géométrie. Les connexions entre aquifères, initiées grâce à des plis ou des failles, sont ainsi montrées. Il est alors plus facile de comprendre le parcours des eaux souterraines. Une caractérisation des roches (étude sédimentologique) plus précise a parallèlement été menée pour décrire le contexte d'émergence des principales sources le long du Tarn et de la Jonte.

L'exemple suivant présente les résultats obtenus pour la source du Moulin de Pélatan à Montbrun : elle émerge à la base du Bathonien inférieur, sûrement à la faveur d'une couche moins perméable au sommet du Bajocien supérieur. On distingue ainsi deux unités hydrogéologiques : celle du Bathonien inférieur, et celle du Bajocien supérieur.

Cette phase d'étude de la géologie, conduite en association avec d'autres recherches (chimie des eaux, soutertraçages, mesure des débits,...) est indispensable pour comprendre la circulation de l'eau. La synthèse de l'ensemble de ces travaux permettra de connaître le fonctionnement, la structure et la localisation des réserves en eaux souterraines présentes au niveau du cause Méjean.

Améliorer son logement

Toute personne soucieuse de sa santé et de la protection de l'environnement, peut, avec des gestes simples, rendre sa maison plus saine, plus confortable et plus économe.

Pour toute question, même technique ou financière, les conseillers des **Points rénovation info service** de L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), vous accompagnent. Cet établissement public sert les entreprises, les collectivités et le grand public, pour progresser dans leur démarche environnementale. Elle aide au financement de projets de gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Consommations et pollutions dans la maison (en moyenne)

Je passe 80 % de mon temps dans ma maison. Chaque jour, je consomme 143 l. d'eau potable, pour l'hygiène, les wc, la lessive, la vaisselle, le ménage ; très peu pour la cuisine et la boisson. Un robinet qui goutte peut perdre 120 l. d'eau par jour, soit 43 m³/an. Le chauffage et l'eau chaude représentent 75 % des dépenses énergétiques du ménage. Un toit non isolé perd 25 à 30 % de chaleur.

Je produit 573 kg de déchets par an, dont 30 kg d'aliments non consommés, dont 7 kg de produits encore emballés...

Mon foyer possède 100 appareils électriques... dont 15 à 20 en veille qui consomment jusqu'à 80 € d'électricité par an.

En modifiant quelques habitudes, il est possible de limiter les gaspillages et de réduire les pollutions à la maison.

Réduire ses factures

C'est le chauffage qui consomme le plus. 1°C en moins, c'est 7 % d'économie d'énergie ! Je règle entre 19 et 21 °C dans les pièces occupées le jour, à 17 °C la nuit et dans les pièces peu utilisées. Je l'éteins ou le baisse au minimum dès que je m'absente et les journées chaudes de mi-saison. Le chauffe-eau réglé autour de 55-60°C suffit à limiter le développement de bactéries pathogènes et évite son entartrage trop rapide.

Limiter sa consommation d'électricité

Je ne fais tourner mon lave-linge ou lave-vaisselle que s'il est plein, et à basse température. Le programme Éco économise 45 % d'électricité ; le sèche-linge est lui très gourmand. Le

programme demi-charge utilise moins d'eau mais consomme autant d'électricité. Je dégivre régulièrement mon frigo / congélateur et nettoie la grille arrière.

J'éteins l'ordinateur et l'imprimante, j'utilise des multiprises à interrupteur pour économiser 10 % d'électricité.

Je profite de la lumière naturelle en aménageant mon intérieur, je préfère les abat-jours clairs et dépoussiérés.

Économiser l'eau

Un robinet ouvert en continu gaspille 12 l./mn. Je coupe l'eau pour me brosser les dents, me raser, laver la vaisselle.

Les fuites proviennent souvent du chauffe-eau, des robinets et des WC...

Les produits toxiques

Les médicaments, peintures, solvants, huiles minérales etc. vont à la déchetterie. L'évier et les toilettes parviennent jusqu'aux stations d'épurations qui craignent les pollutions dangereuses, difficiles et coûteuses à éliminer, et au final dans le Tarn.

Je privilégie les produits d'entretien portant l'Écolabel européen qui limitent les composés organiques volatils irritants et/ou dangereux pour les personnes et l'environnement. Je limite l'utilisation d'eau de javel ou de détergent chimique. Mieux vaut démonter un siphon ou utiliser une ventouse que verser un produit déboucheur nocif pour l'environnement. Je respecte les doses prescrites : surdoser ne nettoie pas mieux mais pollue plus !

L'air

Sans qu'on le sache, beaucoup de produits du quotidien émettent des polluants nocifs pour la santé et l'environnement. J'aère tous les jours 10 mn le matin et le soir, et toujours après une activité qui dégage des polluants. J'évite les bougies parfumées et l'encens qui émettent de nombreux polluants. J'évite le tabac à l'intérieur : il est la première source de pollution dans l'habitat et favorise les maladies cardiovasculaires et respiratoires, y compris pour l'entourage du fumeur.

Les chauffages d'appoint au pétrole ou au gaz doivent être coupés régulièrement. Mal entretenus ou déréglés, ils peuvent émettre du monoxyde de carbone qui est inodore et mortel.

Je nettoie les bouches d'aération tous les 3 mois. Surtout, ne jamais les boucher ! Les VMC doivent être contrôlées par des spécialistes tous les 3 ans.

Énimie Tango 6^e édition

Du 14 au 16 septembre dernier, la manifestation de danse emmenée par Mireille Sartre et son équipe, a accueilli une centaine de danseuses et danseurs à sainte-Énimie, pour 3 jours et 3 nuits de tango débridés, animés par 2 DJs particulièrement appréciés des tangueras et tangueros : DJ Bernardo BYC et DJ Andrew Oldroyd.



Le vendredi, une auberge espagnole accueillait les amatrices et amateurs avant la *Milonga* (le mot *Milonga* désignant à la fois la musique originaire d'Argentine et d'Uruguay, l'ancêtre du tango, un rythme particulier de danse, et le lieu même de la danse). Le samedi, après un mini-concert à l'église, la *Milonga* était prolongée de 15 h à 2 h du matin. Le dimanche, une dernière *Milonga* était donnée, dite de *despedida* (bal d'au revoir). L'after (regroupement festif après le spectacle) se terminait tard dans la nuit.

Sortie du livre Nuits des Cévennes

Ce livre coédité par le PNC et Les Éditions du Rouergue, propose de découvrir la beauté du ciel et la richesse des nuits cévenoles dans toutes leurs facettes, à travers un travail photographique, une bande sonore, et des textes à la fois scientifiques et littéraires. Il vient de sortir.

Construit au fil des saisons, le livre explore tous les temps de la nuit, à la manière d'une promenade nocturne sensible et sensorielle, sur le territoire du PNC, plus grande Réserve internationale de ciel étoilé d'Europe. Beau et passionnant, ce livre tout public est sans aucun doute à glisser sous le sapin. Nuits des Cévennes : 24 x 28 cm - 160 pages - 35,00 €. Disponible en librairie et dans les Maisons et relais d'information partenaires du PNC.



Soirées danse à la source de Burle

La municipalité avait convié l'association Yakadansé à proposer durant tout l'été des soirées toutes danses : latino, rock, swing, tango, pour la plus grande joie des amatrices et amateur. Des danses partagées avec la population de tous âges des alentours, ainsi que les touristes de passage, sous diverses météos : grand soleil en plein air, comme ici sur la photo (retouchée), ou dans la salle des fêtes lors d'une pluie mémorable. Chacune de ces soirées était accompagnée de crêpes et de boissons rafraîchissantes.



Bien être

Samedi 10 novembre, le Club Découverte nature et plein air qui regroupe les sections gymnastique d'entretien pour adultes, stretching, yoga, remise en forme et balnéo (à la base Plein air) effectuait une sortie à Bagnols-les-bains.

Le temps n'étant pas de la partie, la randonnée du matin se transformait en visite du village aux maisons de schiste. Après le repas - au restaurant du pont - la joyeuse troupe s'est rendue à la station thermale où elle a passé l'après-midi. Le parcours sportif permettait de découvrir la piscine extérieure, la piscine intérieure, le hammam, le jacuzzi, et l'espace sensoriel. Neuf personnes avaient répondu à l'appel. La prochaine sortie au printemps dans une autre station thermale devrait compter encore plus de monde, sans doute.

Les Blajounels

Génération mouvement : Les Blajounels ont fêté leur 40 ans d'existence. La doyenne ou le doyen étant né dans les années 20, tandis que la ou le plus jeune est né dans les années 50.

Les agapes se sont déroulées dans la joie et la bonne humeur. Souhaitons leur longue vie et santé.



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Une première pour la marmite à idées

Dimanche 18 novembre 2018, de 8h à 18h, l'association La Marmite à idées organisait un vide-grenier dans la salle des fêtes de Sainte-Énimie avec boissons et petite restauration.

Une réussite pour cette première de l'association. Malgré les différentes activités proposées dans les communes voisines, les gens ont réalisé une sortie automnale agréable en venant chiner dans notre petit village. Certaines personnes venaient aussi de Meyrueis, de Florac, de Mende et du causse. Cette initiative sera renouvelée bien sûr après les vacances d'été !

Ateliers Créatifs
de
La Marmite à idées



Couture
Crochet



Bricolage



Broderie



Tricot



Patchwork



Dessin,
Peinture,
Atelier
d'écriture



Fabrication de
cosmétiques naturels.



Calligraphie

Contacts :
Eliza 06 67 72 63 42
Véro 06 50 84 76 34

Fin septembre, l'association a également invité tous les habitants de la commune nouvelle à un repas nocturne dans l'esprit de l'Auberge Espagnole. Une soirée très conviviale qui a réuni plus de 80 personnes... les participants souhaitent recommencer l'année prochaine !

La Marmite à idées propose des animations de transmission de savoir-faire (bricolage, vannerie, broderie, couture, cartonnage, crochet...) et de créativité avec deux autres ateliers d'arts plastiques : un premier atelier pour les enfants, le jeudi à 17h et un second pour les adolescents et les adultes le samedi à 16h30, place du Presbytère à Sainte Énimie.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Elisabeth Granier au : 06 67 72 63 42 ou par e-mail à : granierelisabeth@wanadoo.fr

La Burlo : voyage à Prague !

L'association La Burlo invite à un voyage à la découverte de Prague (République tchèque), pendant 5 jours et quatre nuits, du 16 au 21 septembre 2019.

Elle propose ce voyage à 25 personnes, au tarif de 625 € tout compris (au lieu de 845 €) en vol régulier direct aller-retour au départ de Sainte-Énimie en bus, jusqu'à Marseille. Avec : pension complète dans un hôtel 3 étoiles, transports privés, visites guidées et entrées comprises.

A l'arrivée à Prague, une visite guidée panoramique de la ville est proposée, puis découverte de la vieille ville (Stare Mesto) et du Prague baroque (Mala Strana), du quartier juif (Josefov), et de Vyserhad, siège des ducs de Bohême avec un guide francophone.

Au choix, seront proposés une soirée folklorique avec dîner typique, un déjeuner ou dîner croisière sur *la Vitava*, ou un concert musique et un spectacle de théâtre noir à Prague.

Une dizaine de places sont encore disponibles pour ce magnifique voyage, à la découverte d'une ville fascinante.

Contact : Audrey Robert : audfran48@orange.fr



Prochaine réunion du club : le mardi 18 décembre 2018 : assemblée générale de l'association à la salle des Fêtes de Sainte-Énimie à 11 h, suivi d'un repas.

Réunions en 2019 : les 8 et 22 janvier, les 5 et 19 février, les 5 et 26 mars.

Contact : Anne-Marie Brunel au 06 72 30 61 18.

Chemin Urbain V

C'est un GR thématique et historique qui a été créé en 2014 autour de la vie et de l'œuvre de Guillaume Grimoard. Né en Gévaudan, il fut nommé pape sous le nom d'Urbain V en 1362, il construisit la cathédrale de Mende, le pont monument de Quézac, et fit notamment ériger l'église de Quézac en collégiale.



Ce 670^e chemin du Réseau des grands itinéraires pédestres de France (RGIPF), long de 329 km., se parcourt en 12 à 15 jours. Partant de Nasbinals, le tracé emprunte les sentiers de l'Aubrac, de la vallée du Lot, des Causses, des Cévennes, des garrigues pour atteindre le Rhône et la cité papale d'Avignon, via la vallée du Gardon. Il relie ainsi quatre sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO que sont les Chemins de Compostelle, les Causses & Cévennes, le Pont du Gard et le Palais des Papes & le Pont Saint-Bénézet.

Il est géré par l'Association des amis du bienheureux pape Urbain V, dont les bureaux sont à Mende. Son site internet est visité par 1000 à 2000 personnes par jour et jusqu'à 60 000 sur l'année. Ses réseaux sociaux fédèrent plusieurs milliers d'abonnés. Sur le terrain, la fréquentation en 2018 devrait dépasser les 700 randonneurs, qui dépensent journalièrement plus de 50 € en moyenne.

Le site internet est consultable à l'adresse : <http://www.randonnee-urbain-v.com/accueil/>. Vous y trouverez des liens vers des visites virtuelles du chemin ainsi des photos des randonneurs l'ayant parcouru.

ADMR Les Orchidées

Le 19 juin, a été créée l'association ADMR (Association d'aide à domicile en milieu rural) Les Orchidées. Cette association a pour but d'aider toute personne (âgée, handicapée, famille, active...), à mettre en place un service d'aide à domicile, pour la vie quotidienne : ménage, repassage, préparation des repas, aide directe à la personne, garde d'enfants...

Fondée en 1945, l'ADMR, intervient dans quatre domaines spécifiques : autonomie, confort à domicile, famille et santé. Elle répond aux besoins des populations fragiles ou isolées et

compte 173 bénéficiaires sur les communes de ce nouveau périmètre : Massegros-Causses-Gorges (*Le Massegros, Saint-Georges de Lévéjac, Les Vignes, Le Recoux, Saint-Rome-de-Dolan*) ; Le Rozier ; Cultures ; Chanac ; Esclanède ; Les Salelles ; Gorges-du-Tarn-Causses (*Sainte-Énimie*) et La Malène.

Les jours de permanence des bureaux de l'ADMR Les Orchidées sont :

La Canourgue : lundi, mardi, vendredi de 9 h à 12 h ;

Chanac : tous les 3^e jeudis du mois de 9 h à 12 h ;

Le Massegros : tous les 4^e jeudis du mois de 14 h à 16 h.

Magali Moreau, l'animatrice du secteur, est à votre disposition pour tout renseignement, au : 04 66 31 69 27, www.admr48.fr

Théâtre adulte

L'atelier est ouvert un mercredi sur deux, de 18h à 21h à la salle des fêtes de Sainte-Énimie. Afin de s'essayer au théâtre en toute sérénité, les deux premières séances sont gratuites. Contact : Juliette Bérard au : 06 17 66 12 29.

Énimie BD

La 12^e édition du festival Énimie livres, jeux & BD, est fixée pour les 29 & 30 juin 2019 avec le soutien de la région Occitanie, du département de La Lozère, de la communauté de communes Causses Gorges Cévennes et de la commune Gorges-du-Tarn-Causses ainsi que des services de l'État et des partenaires privés.

Si le Festival constitue la partie visible de l'iceberg, le Projet éducatif de diffusion du livre et de la BD se déroule chaque année en direction des scolaires : écoles, collèges, lycées ; des lieux pour la jeunesse : bibliothèques, accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ; et des populations locales du territoire rural lozérien.

Il est accompagné par les collectivités territoriales, les institutions publiques (Inspection académique, DRAC, Jeunesse & sports), les partenaires de l'enfance et de la jeunesse (MGEN/Festival international de la BD d'Angoulême, Contrat éducatif local). Le Festival des 29 & 30 juin 2019 sera l'occasion, une nouvelle fois, de valoriser les productions issues de ces animations scolaires et autres publics : prêts de mallettes BD, visites d'artiste BD, sorties scolaires, projets de créations de BD, etc.

Ce bulletin vous appartient : si vous avez un coup de cœur ou un coup de gueule à partager, n'hésitez pas à nous l'envoyer par mail, par téléphone ou directement dans la boîte aux lettres de l'une des mairies de la commune. Merci de votre participation.

LE CARNET ET INFOS DIVERSES

Le carnet

Naissances

Raphaël, Raymond, Christian MARTIN, le 19 octobre

Mariages

Audrey HUGON et AHAMADA Daoudou, le 27 octobre

Décès

Ginette BOULET, le samedi 29 septembre

Noël BAZALGETTE, le 18 octobre

Noël JASSIN, le mercredi 21 novembre

Simone PORTALIER, le samedi 1^{er} décembre

Etiennette VERGELYS, le lundi 3 décembre

Mairie annexe de Montbrun

Attention !

Les horaires d'ouverture de la mairie annexe changent, elle sera désormais ouverte

les lundis pairs et le jeudi.

Recevoir le bulletin municipal par e-mail :

Pour des raisons écologiques et économiques, il serait souhaitable que la plupart d'entre-nous puisse recevoir le bulletin municipal par courrier électronique. Merci donc d'envoyer un mail à : mairie-sainte-enimie@wanadoo.fr ou mairie.quezac@wanadoo.fr ou montbrun.mairie@wanadoo.fr en précisant vos coordonnées et en indiquant votre souhait de vous abonner à la version numérique du bulletin. Merci d'avance !

Centenaire de l'armistice

À la 11^e heure du 11^e jour du 11^e mois de l'année 2018, tous les clochers de France ont sonné à la volée durant 11 minutes, comme ce fut le cas en 1918 à l'annonce de l'armistice.

Les 6 monuments aux morts de la commune ont alors tous été honorés :

le matin à Montbrun, Castelbouc, Prades, Sainte-Énimie ; à Saint-Chély du Tarn et Quézac, l'après-midi.

Beaucoup de monde était présent pour cette émouvante cérémonie : élus, anciens combattants, mais aussi gendarmes et pompiers, et les enfants, notamment du collège, qui ont donné lecture de textes à propos, entourés de la population.



INFOS PRATIQUES

Contacts :

Mairie de Ste-Énimie : 04 66 48 50 09

Mairie annexe de Quézac : 04 66 44 21 26

Mairie annexe de Montbrun : 04 66 48 55 21

Horaires de la médiathèque Sainte-Énimie :
mercredi : 16h-18h
samedi : 10h- 13h

Horaires des déchetteries :
Florac : du mardi au samedi 10-12h et 14-18h
Sainte-Énimie : mercredi 13h30-17h et samedi 8h30-12h (été : mercredi matin en sus).